



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 37172

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation de la maternelle du groupe scolaire Sanquer à Brest (Finistère). Depuis la rentrée scolaire, cette maternelle accueille dans ses 3 classes 109 enfants. Il en résulte des classes surchargées à 37 ou 36 élèves. Un collectif des parents d'élèves a demandé à l'inspecteur d'académie l'ouverture d'urgence d'une quatrième classe et le recrutement d'un poste d'enseignant supplémentaire, mais l'inspection refuse une telle mesure en arguant que la moyenne départementale est de 24 enfants par classe. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle compte prendre afin de satisfaire la requête des parents d'élèves de cette école.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative, les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités académiques qui répartissent, après consultation des organismes et des partenaires intéressés, les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. Aussi, s'agissant de l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle du groupe scolaire Sanquer à Brest, il convient de prendre l'attache des autorités académiques qui sont, par conséquent, les mieux à même de répondre à vos préoccupations et d'explicitier leur démarche.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37172

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6389

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 549